

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 mars 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
de l'Assemblée générale
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Lettres identiques datées du 28 février 2008, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le nombre de Palestiniens tués augmente en raison des attaques militaires mortelles menées sans discernement par les forces d'occupation israéliennes contre la population civile palestinienne. Depuis le début du mois, au moins 76 Palestiniens, dont 13 enfants, ont été tués par Israël, puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé.

En violation flagrante et délibérée de l'article 33 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, Israël continue d'infliger un châtiment collectif à la population palestinienne dans la bande de Gaza, notamment en recourant aux représailles militaires contre des personnes et des biens et en commettant des actes de terreur et d'intimidation. Cette violence aggrave la souffrance d'une population aux conditions de vie déjà extrêmement difficiles du fait du siège et de la crise humanitaire dévastateurs que leur impose la puissance occupante depuis de nombreux mois. En outre, le carnage et la destruction perpétuent un cycle de violence qui menace de déstabiliser complètement la situation et de faire avorter le fragile processus de paix.

Hier, 27 février 2008, les forces d'occupation israéliennes ont lancé une attaque ciblée de missiles aériens dans le secteur de Khan Younis dans le sud de Gaza, procédant ainsi à l'exécution extrajudiciaire de cinq Palestiniens. Plus tôt dans la journée, les forces d'occupation israéliennes ont également visé et tué un Palestinien dans le camp de réfugiés de Bureij, dans le centre de Gaza. Une telle exacerbation incessante du cycle de la violence a fait que cette attaque a été suivie de représailles, à partir de Gaza en direction du sud d'Israël, qui se sont soldées par un mort israélien.

Bien que les dirigeants de l'Autorité palestinienne aient vivement réagi à ce meurtre et qu'ils aient renouvelé leur appel en faveur d'une cessation de la violence



des deux côtés en vue d'éviter l'escalade dangereuse de la situation sur le terrain, Israël a persisté à multiplier ses attaques militaires contre la bande de Gaza, tuant d'autres Palestiniens et terrorisant encore la population civile pendant toute la journée. Parmi les Palestiniens tués par la poursuite de la violence israélienne, on compte quatre enfants, dont un bébé de 5 mois, Mohammad Nasser Al-Bora'ei, et trois garçons qui jouaient innocemment ensemble dans la rue, Bilal Hijazi, 10 ans, Anas Al-Mana'ma, 10 ans, et Mohammad Khalil Hamada, 11 ans.

Outre les autres pratiques illégales auxquelles elle se livre, la puissance occupante a également commis plusieurs meurtres en Cisjordanie. À Naplouse, où l'Autorité palestinienne s'est employée sans relâche à promouvoir le maintien de l'ordre, des unités israéliennes infiltrées ont fait une incursion dans le camp de réfugiés de Balata, tuant trois Palestiniens lors de deux incidents distincts et procédant à l'arrestation de plusieurs autres. Il ne fait aucun doute que ces actes sapent les efforts considérables déployés par les forces de sécurité palestiniennes pour rétablir le calme et la sécurité dans la zone et menacent l'accord de trêve qui y a été conclu.

Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont poursuivi leurs représailles violentes et illégales en lançant, au moyen d'avions de combat et d'hélicoptères, une série de frappes aériennes contre des zones civiles dans la bande de Gaza, faisant au moins 18 morts palestiniens. Plusieurs de ceux qui ont été tués aujourd'hui étaient les cibles d'exécutions extrajudiciaires par la puissance occupante. Cinq enfants ont également été tués ce jour lors des attaques, dont trois étaient membres de la même famille, Ali Dardonah, 8 ans, Deeb Dardonah, 11 ans, et Omar Dardonah, 14 ans, et deux autres garçons, Mohammad Na'eem Hammouda, 7 ans, et Amjad Hafez Al-Sakani, 12 ans.

Il faut toutefois noter que cette vague d'effusions de sang commises par Israël, puissance occupante, ne date pas d'hier. C'est une campagne militaire incessante, cruelle et menée sans discernement qui a infligé d'indicibles souffrances et causé des pertes quotidiennes au peuple palestinien, surtout dans la bande de Gaza. Un exemple tragique des ravages causés par la puissance occupante est l'attaque lancée il y a près de deux semaines, également dans la bande de Gaza, contre le camp de réfugiés d'Al-Bureij, qui a tué un père, une mère et leurs trois enfants dans leur foyer, qui a été totalement détruit, et trois autres civils palestiniens dans des maisons voisines et blessé des douzaines d'autres civils, dont plusieurs enfants.

Les actes d'agression mortelle susvisés commis par Israël, puissance occupante, constituent des violations flagrantes du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. Ces assassinats de civils et la destruction aveugle de biens constituent également des crimes de guerre.

En outre, ces actes illicites ne sont nullement propres à promouvoir le calme et la stabilité et à faire avancer le processus de paix. Ces actes illicites sont séditieux, provocants et dangereux et ne servent qu'à relancer le cycle de la violence, de la mort et de la destruction et à saper tous progrès accomplis dans le cadre du processus de paix. C'est là un fait incontestable. Le processus de paix ne peut être coupé de la situation sur le terrain : de même que les avancées et les progrès réalisés dans le cadre du processus de paix peuvent se traduire par une amélioration de la situation sur le terrain, une telle évolution défavorable et pareils actes illicites sont fort préjudiciables à la situation sur le terrain et au processus de paix lui-même. La persistance de cette tendance malsaine et de ce cercle vicieux ne fera qu'infliger

davantage de souffrances et de pertes aux Palestiniens comme aux Israéliens et nous éloigner encore de la paix.

Nous nous trouvons à un tournant décisif où la communauté internationale concorde manifestement sur ce qu'il faut faire pour poursuivre le processus en vue de parvenir à une paix juste, durable et globale. En outre, il s'agit d'un moment crucial où deux hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies, le Coordonnateur spécial des Nations Unies et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert Serry, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, John Holmes, viennent d'exposer au Conseil de sécurité la situation critique et absolument intenable qui règne dans le territoire palestinien occupé, ainsi que ses conséquences graves sur la sécurité, le bien-être et la dignité humaine des civils palestiniens, et ont dit clairement qu'il était urgent de combler le fossé gigantesque qui sépare la situation sur le terrain du processus de paix entre les camps palestinien et israélien, notamment à la faveur d'une nouvelle stratégie que les parties adopteraient concernant la bande de Gaza en vue d'éviter de compromettre définitivement ce processus et de saper tous espoirs de paix. Il faut que la communauté internationale prenne des mesures immédiates et effectives à ce sujet.

Le Conseil de sécurité ne peut continuer d'être maintenu à l'écart et paralysé alors que la crise persiste et s'aggrave. Il doit s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte et mettre fin à ce cycle de violence et de représailles. Il doit exiger que soient respectés le caractère sacré de la vie des civils et les dispositions du droit international humanitaire qui sont censées accorder aux civils innocents une protection dans les situations de conflit armé, y compris en cas d'occupation étrangère. Le Conseil de sécurité doit jouer son rôle en aidant les parties à élaborer et à promouvoir cette nouvelle stratégie nécessaire pour régler la crise actuelle, améliorer la terrible situation sur le terrain, rétablir le calme et créer des conditions propices à l'engagement de négociations de paix sérieuses en toute bonne foi.

Cette lettre fait suite aux 308 lettres que nous vous avons déjà adressées à propos de la crise qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 7 février 2008 (A/ES-10/412-S/2008/81), constituent les annales des crimes qu'Israël, puissance occupante, commet contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit répondre de tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que, depuis notre dernière lettre, 58 Palestiniens de plus, dont 13 enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte le nombre total de martyrs tués depuis septembre 2000 à plus de 5 000, soit 5 012. (Le nom des martyrs qui ont été identifiés figurent sur la liste jointe en annexe à la présente lettre).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 28 février 2008
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Nom des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
(du samedi 9 février 2008 au jeudi 28 février 2008)**

Samedi 9 février 2008

1. Mohammad Motair

Dimanche 10 février 2008

2. Rami Abdel Rahman Kareem
3. Saleh Nabhan

Jeudi 14 février 2008

4. Tayseer Mohammad Abdel Qader Nazzal

Vendredi 15 février 2008

5. Ayman Abu Fayed
6. Marwa Abu Zayed
7. Basma Ayman Abu Fayed (12 ans)
8. Ayyoub Ayman Abu Fayed (5 ans)
9. Ali Ayman Fayed (17 ans)
10. Talal Salah Abu Awn
11. Attallah Al-Somairi

Samedi 16 février 2008

12. Hani Shaheen

Lundi 18 février 2008

13. Ibrahim Saleh
14. Abdel Kareem Al-Ghalban
15. Nasser Abu Shabab
16. Abdel Salam Abu Susain
17. Alaa' Abu Haddaf

Mercredi 20 février 2008

18. Ismail Jadallah
19. Tamer Mohammad Abu Sha'ar (10 ans)

* Le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 5 012.

Samedi 23 février 2008

20. Bassam Al-Hazeen
21. Ayman Abu Sa'eed
22. Mohammad Talal Al-Za'anin
23. Ibrahim Abu Jarad
24. Mohammad Hassan Hossanain

Dimanche 24 février 2008

25. Midhat Aayesh Awad
26. Ibrahim Abu Jarad

Lundi 25 février 2008

27. Hassan Suleiman

Mercredi 27 février 2008

28. Mohammad Nasser Al-Bora'ei (5 mois)
29. Bilal Hijazi (11 ans)
30. Anas Al-Mana'ma (10 ans)
31. Mohammad Hamada (11 ans)
32. Ibrahim Zaki Al-Massimi
33. Zaki Adnan Abu Zaid
34. Munawar Abu Mandeel
35. Omar Attiya Abu Akar
36. Aziz Jawdat Mas'oud
37. Hassan Nour Al-Mutawaq
38. Abdallah Mohammad Edwan
39. Mohammad Majdi Abu Al-Hossain
40. Hammad Masalha

Jeudi 28 février 2008

41. Deeb Dardonah (11 ans)
42. Omar Dardonah (14 ans)
43. Ali Dardonah (8 ans)
44. Mohammad Na'eem Hammouda (7 ans)
45. Amjad Hafez Al-Sakani (12 ans)
46. Jawad Khamees Tafesh
47. Hamza Khalil Al-Hayya
48. Ahmad Saleem Al-Samary
49. Amjad Al-Amreeti
50. Maher Abu Al-Reesh
51. Ahmad Al-Nadi
52. Loai Fa'eq Qanaita
53. Ramez Nasser
54. Awad Al-Banna

- 55. Mohammad Abdallah Zowaidi
 - 56. Tal'aat Saleh Al-Romailat
 - 57. Mohammad Al-Helou
 - 58. Rami Khalifa
-